

Commune de _____

N° 231

Brm. - Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région - Service de Contrôle de la Comptabilité des Communes - aux fins d'apurement.

Luxembourg, le 11 DEC. 2014

Le Commissaire de district,

Jacques Schwabergan
Jacques Schwabergan
Secrétaire de district

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'article 124 de la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2014 et le budget de l'exercice 2015 conformément aux tableaux récapitulatifs.

COMMUNICAT DE DISTRICT
22 JAN. 2015
Luxembourg

Luxembourg, le

13 janvier 2014

Le Ministre de l'Intérieur,

Steffen

